



## CONTRAT CCMi ET REVISION PRIX

Par **sisi13**, le **06/02/2015** à **16:12**

Bonjour,

j'ai signé un contrat avec un constructeur, le permis a été déposé par lui mais la mairie(urbanisme et architecte conseil) nous demandent d'apporter des modifications suivantes sur la façade:

- ajout de pierres d'ornement
- couleur des volets
- baies vitrées alu au lieu de pvc pour certaines

je précise que le contrat a été signé et le délai des sept jours est passé.

Dois-je payer ces suppléments et modifier le contrat?

MERCI de votre réponse